

Rabat, le 23/06/2014

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 5/2014

L'ONSSA prévoit des mesures de contrôle sanitaire des produits alimentaires durant le mois du Ramadan

L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) prévoit une série de mesures pour renforcer le contrôle des produits alimentaires notamment ceux de grande consommation durant le mois sacré de ramadan 1435 afin de protéger la santé du consommateur.

Ainsi, ses brigades de contrôle renforceront leurs sorties sur le terrain pour l'inspection des points de ventes, des lieux de restauration collectives et des établissements agroalimentaires et participeront également aux campagnes menées par les commissions mixtes préfectorales et provinciales chargées du contrôle.

De même, les services chargés du contrôle sanitaire aux postes frontaliers au niveau de Casablanca, Agadir, Tanger, Nador et Dakhla doubleront de vigilance pour le contrôle à l'importation de produits alimentaires.

Des actions de sensibilisation auprès des propriétaires des points de ventes (boucheries, poissonneries, snacks et épiceries) seront menées par les brigades du contrôle de l'ONSSA qui prodigueront des conseils et distribueront des affiches présentant les règles d'hygiène et de sécurité sanitaire à respecter.

Afin de mener à bien ces opérations, l'ONSSA déploiera des moyens humains et techniques importants : 1150 agents de contrôle seront mobilisés durant cette période et 7 laboratoires régionaux d'analyses et de recherches apporteront le soutien nécessaire pour la réalisation des investigations analytiques afin de s'assurer de la salubrité des produits alimentaires contrôlés.

Sur le plan communicationnel, l'ONSSA diffusera sur 5 radios nationales un programme radiophonique de sensibilisation dénommé « Zid Hadi F'balek » sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires destiné aux consommateurs et aux professionnels. Comme il recevra via son centre de relations qui est joignable du lundi au vendredi de 10h00 à 14h00 au numéro 080 100 36 37 toute demande d'information ou réclamation concernant la salubrité et le contrôle sanitaire des produits alimentaires. De même les citoyens pourront contacter le centre d'information du ministère de l'Agriculture et de la pêche maritime au numéro 080 020 020 50 pour ce genre de requête.

L'ONSSA est un établissement public créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.
www.onssa.gov.ma

- Contact : M. Abderrahman Hansal
- Tél : 06 73 99 78 38
- Email : abderrahman.hansal@onssa.gov.ma